

M. Fabrice LOHER
Président de Lorient Agglomération
Maison de l'agglomération
Péristyle
56100 LORIENT

Objet : Lettre ouverte concernant votre gestion du dossier relatif au projet de thalassothérapie à Larmor-Plage

Lorient, le 15 octobre 2024

Monsieur le Président,

Lors de la délibération du Conseil d'Agglomération N°7142 du 17 décembre 2019, Lorient Agglomération, alors présidée par votre prédécesseur, a décidé de céder certaines parcelles sises à Larmor Plage à la société SAS Actifkerguélen afin d'y installer une thalassothérapie. Cet équipement se situerait sur un terrain agricole et occasionnerait la construction d'un bâtiment de 150 mètres de long et 15 mètres de hauteur, comprenant 3 piscines chauffées d'eau de mer, 130 chambres d'hôtel 4 étoiles, 2 restaurants, etc...

Cette délibération est entachée de nombreuses irrégularités (exemple : la délibération annonce un bâtiment prévu R+2 alors que le projet est R+3, etc...). D'autre part vous refusez par un courrier du 15 juillet 2024, de fournir certains documents obligatoires et préalables à la cession (estimation pour avis des Domaines, promesse de vente), documents qui n'ont pas même été annexés au projet de délibération. Rien ne prouve par ailleurs que ces documents ont été présentés aux élu-e-s en séance pour éclairer leur décision, en particulier sur le prix du terrain (53€ le m2 à Larmor-Plage, avec vue sur mer !!)

Lors de notre dernière rencontre le 21 mai 2024 vous vous étiez engagé à nous transmettre ces documents. Cette promesse n'a pas été tenue. Devant ce refus nous avons dû saisir la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA). Vous vous étiez également engagé à organiser une nouvelle réunion en septembre après avoir consulté l'opérateur sur les modifications qu'il comptait apporter à son projet. Là aussi, ce sera une promesse non tenue.

Vous êtes en situation de procéder à la vente de ce bien appartenant aux contribuables de l'agglomération, alors même que le dossier est entaché de nombreuses zones d'ombre, de risques juridiques et techniques, d'un véritable danger de dégradation des eaux et du littoral, incluant l'érosion et la submersion, des impacts non mesurés sur l'environnement, la biodiversité, la perte d'une partie de l'attractivité naturelle du territoire.

Nous considérons que ce dossier est géré de manière opaque. Nous vous avons pourtant signalé les nombreuses infractions aux textes que portent ce projet (PLUs non respectés, autorisations préalables non obtenues, absence d'études d'impact...), et nous n'avons obtenu aucune réponse de votre collectivité.

C'est pourquoi nous manifestons ce jour, 15 octobre 2024, en ouverture du Conseil d'Agglomération que vous présidez. Nous porterons tous un vêtement rouge pour exprimer notre indignation, car nous sommes, en effet, « **rouges de colère** » face à tant d'immobilisme et de manque de transparence. Nous ne voulons pas croire que cette façon de faire préfigure votre future action gouvernementale.

Nous réitérons notre demande de transmission des documents, et insistons à nouveau pour que la cession des terrains soit suspendue, au vu des risques réels de mise en cause de la délibération de décembre 2019 devant le Tribunal Administratif.

Nous maintenons également notre requête de la mise en œuvre d'études indépendantes et approfondies afin d'évaluer les impacts et les risques potentiels que le projet de thalassothérapie pourrait entraîner pour notre territoire. Par ailleurs, nous vous demandons de tenir votre engagement et de nous recevoir afin de faire un point précis et actualisé sur ce dossier.

Collectif stop thalasso
STOP THALASSO
stopthalasso@disroot.org